

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de La Fare-les-Oliviers - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2020 - Tranche 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de La Fare-les-Oliviers pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020, conformément à l'annexe 1.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL DOUMER

Face à l'augmentation du nombre d'élèves (de 729 en 2008 à 968 en 2016), la commune a engagé, d'une part, la reconstruction de l'école Saint-Exupéry où quatre nouvelles classes ont été ouvertes en y intégrant un centre de loisirs, et d'autre part, la programmation de travaux au groupe scolaire Paul Doumer.

En effet, cette école élémentaire vétuste accueille quatre classes supplémentaires qui sont situées dans les salles de bibliothèque et d'arts plastiques, faute de place. La restauration scolaire est complètement saturée car la cuisine satellite est sous dimensionnée et les salles de restauration trop exigües.

Le phasage nécessaire pour la construction, en site occupé, est évalué, outre les dix mois d'études, à trente-cinq mois pour les travaux réalisés en quatre phases :

1. La démolition et la reconstruction des locaux de la restauration ainsi que l'acquisition et l'installation des modulaires pour y accueillir 8 classes élémentaires pour l'école provisoire,
2. La démolition et la reconstruction de l'école maternelle, la construction du bloc de 4 classes situé entre la maternelle et l'élémentaire qui permettra de jongler avec les ouvertures de classe à venir,
3. La restructuration et la mise aux normes du bâtiment ancien de l'élémentaire,
4. La restructuration et la mise aux normes du bâtiment récent de l'élémentaire, la reprise du parvis.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2020, s'élève à 7 853 573 € HT, dont 2 362 370 € HT pour la tranche 2020. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 413 157 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 3 926 787 € dont, 1 181 185 € pour la tranche 2020.

Pour la tranche 2020, la participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 181 185 € sur une dépense subventionnable globale de 2 362 370 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2018-10127X en application de la délibération n° 240 du 14 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL